

19 octobre 2018 - n°3
180099

ACTION CŒUR DE VILLE – SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MAÎTRISE FONCIÈRE OPÉRATIONNELLE AVEC L'E.P.F.L. POUR L'ACQUISITION D'UN IMMEUBLE RUE THIERS

Dans le cadre du programme Action Cœur de Ville, la rénovation des bâtiments (logements et commerces) est un enjeu majeur, duquel les propriétaires privés sont des acteurs incontournables.

Pour les accompagner et avoir un rôle de chef de file sur ce projet, la Ville de Saint-Dié-des-Vosges souhaite disposer d'un lieu de démonstration et d'expérimentation de ce qui peut être mis en œuvre dans les bâtiments du centre-ville, qu'il s'agisse de rénovation thermique, d'accessibilité des logements, de modes d'usage des logements ou de développement d'activités en centre-ville. L'immeuble dit « Vosges Matin », situé au 31 rue Thiers, parcelle AB46, répond à ces caractéristiques.

L'Etablissement Public Foncier de Lorraine (E.P.F.L.) propose, dans le cas spécifique d'Action Cœur de Ville, de se porter acquéreur de l'immeuble pour le compte de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, à des conditions avantageuses pour la collectivité, formalisé par la signature d'une convention de cinq années renouvelables, au taux d'actualisation à 0% et échelonnement du paiement sur cinq annuités au moment de la cession à la Ville.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- ACCEPTE l'acquisition par l'E.P.F.L., pour le compte de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, de l'immeuble sis 31, rue Thiers, cadastré parcelle AB 46.

- APPROUVE les termes de la convention à intervenir avec l'E.P.F.L et la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges., ayant pour objet de définir les engagements et obligations de chaque partie en vue de l'acquisition de l'immeuble sis 31, rue Thiers, dans le cadre du programme Action Cœur de Ville.

- AUTORISE le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents afférents pour la bonne exécution de la présente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,

The image shows a circular official seal of the Mayor of Saint-Dié-des-Vosges. The seal contains the text 'MAIRIE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES' and '(88)'. A large, dark ink signature is written over the seal.

David VALENCE

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 27

Procuration 7

Absence..... 1

Séance du 19 octobre 2018

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Issam BENOuada, Mustafa GUGLU, Nicole REMONT, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Christine URBES, Nadia ZMIRLI, Sébastien ROCHOTTE, Sophie TAESCH, Nathalie TOMASI.

Excusés et ont donné procuration :

Marc FRISON-ROCHE	à	David VALENCE
Isabelle de BECKER	à	Vincent BENOIT
Ousseynou SEYE	à	Nicolas BLOSSE
Christine FELDEN	à	Claude KIENER
Pierre JEANNEL	à	Françoise LEGRAND
Christopher ZIEGLER	à	Marie-José LOUDIG
Serge VINCENT	à	Christine URBES
	à	

Absente :

Sabriya CHINOUNE

Mme Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.
